

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2023

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 31 juillet 2023 à 19 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

**Étaient présents :** Anne-Marie Brigant, Philippe Cocguen, Laurence Corson, Céline Delisle, Frédéric Hervé, Gwénaél Le Baron, Béatrice Le Faou, Xavier Le Moal, Alexandre Le Plat, Pauline Le Quernec (arrivée à 19H03), Bernard Le Sech.

**Étaient excusés :** Manuel Le Guillou (pouvoir à Laurence Corson), Eléna Léauté, Aurélie Thouément (pouvoir à Céline Delisle).

**Un(e) secrétaire de séance est nommé(e) en la personne de :** Anne-Marie Brigant.

### Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 26 juin 2023.**
2. **Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.**
3. **SDE 22 – convention d'accompagnement et de suivi pour le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle.**
4. **Ressources Humaines – réorganisation des services.**
5. **Aménagement du lotissement « Aer Vat » – attribution du marché.**
6. **Déclassement de la Voie Communale n°36 - projet de cession.**
7. **Motion de soutien aux EHPAD publics.**
8. **Actualités communautaires.**
9. **Questions diverses.**

1. **Approbation du procès-verbal du 26 juin 2023.**

=> Document transmis par Mail

Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du 26 juin 2023.

**Adoption :** unanimité

2. **Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.**

Le Conseil Municipal a délégué directement à Madame le Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités.

Conformément à l'article L2122-23, Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

**I : Investissement**

**F : Fonctionnement**

Objet	Entreprise	Prix TTC	Date
F- Bulletin été 2023 – maquette + 450 exemplaires	Roudenn Grafik	1 490,50 €	06/07/2023

## Droit de Prémption Urbain :

Vente	Date demande	Lieu	Décision
LHOTELLIER - THEFFO AMENAGEMENT	30/06/2023	19 Bel Air	Renonciation
ROVERCH - LE FOLL	11/07/2023	13 Bel Air	Renonciation

Arrivée de Pauline Le Quernec à 19H03.

### 3. SDE 22 – convention d’accompagnement et de suivi pour le projet de rénovation énergétique de l’école maternelle.

=> Document transmis par Mail

Monsieur Frédéric HERVÉ, Adjoint aux bâtiments, rappelle que la commune a réalisé en 2022 une étude énergétique des écoles maternelle et élémentaire via le SDE 22 et le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l’Efficacité Energétique).

Suite à ce diagnostic, le SDE 22 propose d’accompagner la collectivité dans un projet de rénovation thermique de l’école maternelle.

La convention vise à contractualiser la réalisation de plusieurs missions qui serviront de support aux actions portées par la commune dans ce projet de rénovation.

Cette prestation ne dispense pas la commune de prendre un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage tel que l’ADAC 22.

Missions d’accompagnement proposées :

- **Conseil et accompagnement**
  - ✓ Planification, aide à la passation et suivi des marchés
  - ✓ Sensibilisation des agents, élus et usagers (formation SME - Système de Management de l’énergie-).
  - ✓ Partage d’expérience
- **Plan de financement**
  - ✓ Montage d’actions collectives
  - ✓ Établissement d’un plan de financement avec de projections en coût global
  - ✓ Optimisation des aides financières disponibles (DSIL, DETR, ORECA, ...)
- **Suivi des projets**
  - ✓ Montage d’opérations avec un programme d’actions chiffrées et hiérarchisées
  - ✓ Évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux
  - ✓ Agrégation et pérennisation de la valorisation des CEE
- **Travaux**
  - ✓ Aide dans le choix des travaux et à la rédaction du programme d’opération
  - ✓ Soutien à la réalisation des consultations
  - ✓ Accompagnement lors de la mise en œuvre du programme de travaux

Une réunion de travail sera programmée dès la signature de la convention afin d’identifier les besoins de la collectivité et définir la stratégie énergétique à mettre en place.

Le coût à la charge de la commune est calculé sur la base de 8 jours d’interventions soit un montant de 1.200,00 € HT.

Il est proposé de :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement et suivi ci-annexée pour le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget.

**Vote du Conseil :**

Présents : 11	Pouvoir(s) : 2	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

#### **4. Ressources Humaines - réorganisation des services.**

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Madame le Maire indique que la commune a présenté au Comité Social Territorial un projet de réorganisation du service scolaire/périscolaire et du service administratif de la Mairie.

En effet, suite au décès d'un agent, à l'allègement du protocole sanitaire ainsi qu'au départ en retraite d'un collaborateur au 1er septembre 2023, la collectivité souhaite opérer une refonte des services afin de :

- conforter et professionnaliser le poste des agents (en augmentant quand cela est possible leur DHS),
- tenir compte des souhaits exprimés par les agents lors des entretiens annuels,
- réajuster les postes aux besoins réels sur le terrain (post-covid, changement de locaux, réévaluation du temps d'entretien des locaux en adéquation avec les nécessités de service).

La réorganisation concerne 6 postes : 4 postes seraient supprimés et 3 nouveaux seraient créés avec des DHS plus conséquentes.

A noter aussi qu'un des postes verra son emploi du temps légèrement modifié.

Quant au 6<sup>ème</sup> poste, il est proposé d'augmenter sa DHS.

Il est proposé de :

- **ADOPTER** les dispositions suivantes :

- *Suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - Agent polyvalent des écoles et gérante de l'Agence Postale Communale - APC - (31H30)*
- *Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe - Responsable de la garderie périscolaire et agent polyvalent des écoles (30H58)*
- *Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe - Responsable de la garderie périscolaire, agent polyvalent des écoles et agent d'accueil APC / Mairie (32H15)*
- *Création d'un poste d'Adjoint technique - Agent polyvalent des écoles et agent d'accueil à l'APC (25H49)*
- *Augmentation de DHS sur le poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe - Agent polyvalent spécialisé en école maternelle (28H39 à 29H30)*

- *Modification de l'emploi du temps du poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe - Agent polyvalent des écoles (30H00)*
- *Suppression d'un poste d'Adjoint technique - Agent polyvalent des écoles (13H32)*
- *Suppression d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles - Agent polyvalent spécialisé en école maternelle (28H05)*
- *Création d'un poste d'Adjoint technique - Agent polyvalent spécialisé en école maternelle (28H39)*

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CAT	EFFECTIF	D.H.S
<b>FILLIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteur territorial	Rédacteur (occupé par un contractuel)	B	1	35 h 00
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	32 h 15
<b>FILLIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique	C	1	35 h 00
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 h 00
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	29 h 30
	Adjoint technique	C	1	25 h 49
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	30 h 00
	Adjoint technique	C	1	28 h 39

- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.
- **CHARGER** le Maire ou son représentant de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Vote du Conseil :**

Présents : 11	Pouvoir(s) : 2	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

## 5. Aménagement du lotissement « Aer Vat » – attribution du marché.

Monsieur Xavier LE MOAL, adjoint à la voirie et au cadre de vie, rappelle que la commune a lancé une consultation concernant la passation d'un marché public pour l'aménagement du lotissement « Aer Vat ».

Le projet se décompose en 3 lots :

- Lot 01 : Terrassement – Assainissement – Voirie phase 1
- Lot 02 : Réseau AEP
- Lot 03 : Essais Réseaux d'Assainissements

Les travaux comprennent :

- la préparation du terrain sur l'emprise des travaux de voiries,
- les terrassements généraux pour l'ensemble du chantier (voiries, assainissement),
- la réalisation d'un bassin de rétention,
- la réalisation de l'assainissement et des branchements,
- la réalisation du réseau AEP,
- la réalisation des voiries provisoires,
- les essais sur les réseaux d'assainissement.

Après le retrait des dossiers de consultation, 9 entreprises ont proposé une offre dans le délai imparti.

La commission d'ouverture des plis de la commune s'est réunie le lundi 17 juillet 2023 à 11H00 en mairie.

La commission chargée de l'examen des offres s'est déroulée le jeudi 27 juillet 2023 à 14H00.

### **Notations du lot 1 :** Terrassement - Assainissement - Voirie phase 1

3 entreprises ont fait parvenir une offre.

#### LOT 01 : TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT VOIRIE

CRITERES						
NOM DES ENTREPRISES	PRIX DES PRESTATIONS			MÉMOIRE TECHNIQUE	TOTAL	RANG
	MONTANT TOTAL DE L'OFFRE € HT	MONTANT MOINS DISANT € HT	NOTE / 60 pts	NOTE / 40 pts	NOTE / 100 pts	
SETAP	389 997,00	389 997,00	60,00	32,00	92,00	1
LE DU TP / COLAS	454 993,05	389 997,00	51,43	32,00	83,43	2
SATP	448 589,75	389 997,00	52,16	24,00	76,16	3

### **Notations du lot 2 :** Réseau AEP

3 entreprises ont fait parvenir une offre.

#### LOT 02 : RESEAU AEP

CRITERES						
NOM DES ENTREPRISES	PRIX DES PRESTATIONS			MÉMOIRE TECHNIQUE	TOTAL	RANG
	MONTANT TOTAL DE L'OFFRE € HT	MONTANT MOINS DISANT € HT	NOTE / 60 pts	NOTE / 40 pts	NOTE / 100 pts	
SETAP	76 960,00	60 794,95	47,40	30,40	77,80	3
LE DU TP	60 794,95	60 794,95	60,00	32,00	92,00	1
BOUYGUES ES	60 849,00	60 794,95	59,95	32,00	91,95	2

## Notations du lot 3 : Essais Réseaux d'Assainissements

4 entreprises ont fait parvenir une offre.

### LOT 03 : CONTRÔLE RESEAUX

CRITERES						
NOM DES ENTREPRISES	PRIX DES PRESTATIONS			MÉMOIRE TECHNIQUE	TOTAL	RANG
	MONTANT TOTAL DE L'OFFRE € HT	MONTANT MOINS DISANT € HT	NOTE / 60 pts	NOTE / 40 pts	NOTE / 100 pts	
A3SN	5 250,00	5 250,00	60,00	26,40	86,40	1
CBTP	8 030,00	5 250,00	39,23	24,00	63,23	4
SPI2C	7 695,50	5 250,00	40,93	25,60	66,53	3
SPAC	5 598,00	5 250,00	56,27	26,40	82,67	2

Philippe Cocguen indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Il est proposé de :

Pour le lot 1 :

- **RETENIR** l'offre de la Société SETAP SAS – 14 rue Morvan - 22400 COETMIEUX pour un montant total de 389.997,00 € HT, soit 467.996,40 € TTC.

Pour le lot 2 :

- **RETENIR** l'offre de la Société SAS LE DU Travaux Publics - La Vallée - 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT pour un montant total de 60.794,95 € HT, soit 72.953,94 € TTC.

Pour le lot 3 :

- **RETENIR** l'offre de la Société SAS A3SN - 4 rue de la Forge – ZA La Gautrais - 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE pour un montant total de 5.250,00 € HT, soit 6.300,00 € TTC.

- **DONNER POUVOIR** au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents au marché.

- **DIRE** que la dépense sera inscrite au budget.

#### Vote du Conseil :

Présents : 11	Pouvoir(s) : 2	Total : 13	Exprimés : 12
Voix pour : 12	Voix contre : 0	Abstention(s) : 1	

Abstention(s) : Philippe Cocguen.

Madame le Maire précise que le SDE 22 gère les lots « réseaux secs » (électricité basse tension / éclairage public / Infrastructures de télécommunications).

Elle précise que les travaux devraient débuter au début de l'année 2024 du fait du retard de Leff Armor communauté sur les travaux de la nouvelle station d'épuration.

L'appel d'offre a été lancé sur ce projet afin de déterminer dès la rentrée de septembre un prix de vente pour les terrains. A titre indicatif, le prix de vente pourrait se situer autour de 51 € / m<sup>2</sup> avant l'intégration du coût des réseaux du SDE 22.

## 6. Déclassement de la Voie Communale n°36 - projet de cession.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur Stéphane KERGUS se porte acquéreur de la Voie Communale n°36 et du chemin rural en prolongement. Il confirme son intention par courrier en date du 25 juillet 2023.

Madame le Maire précise que la voie est située au lieu-dit Coat Mohan et dessert principalement l'exploitation agricole de Monsieur KERGUS. A noter qu'il est possible d'accéder à certains champs agricoles via cette voie.

La partie « Voie Communale n°36 » est en enrobé.

Le chemin rural situé dans son prolongement est constitué d'enrobé sur la première section. La seconde section est un chemin de terre bordé d'arbres.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de Monsieur KERGUS par la cession de la voie et du chemin décrits ci-dessus aux conditions suivantes :

- cette cession interviendra en l'état, sans que le futur acquéreur ne puisse demander de dédommagement à la commune pour mauvais état de la chaussée ou mauvais écoulement des eaux de pluie.
- l'intégralité des frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de géomètre, de notaire, ...).

A noter que les frais d'indemnisation du commissaire enquêteur seront pris en charge par la collectivité car cette procédure constitue une dépense obligatoire pour les communes.

Madame le Maire précise qu'une partie d'un bâtiment est édifié sur le chemin communal. Par ailleurs, Monsieur KERGUS a un projet d'installation de panneaux photovoltaïques dont le raccordement doit s'effectuer en traversant cette voie.

La cession est proposée au prix de 0.70 € le m<sup>2</sup> (environ 3.900 m<sup>2</sup>).

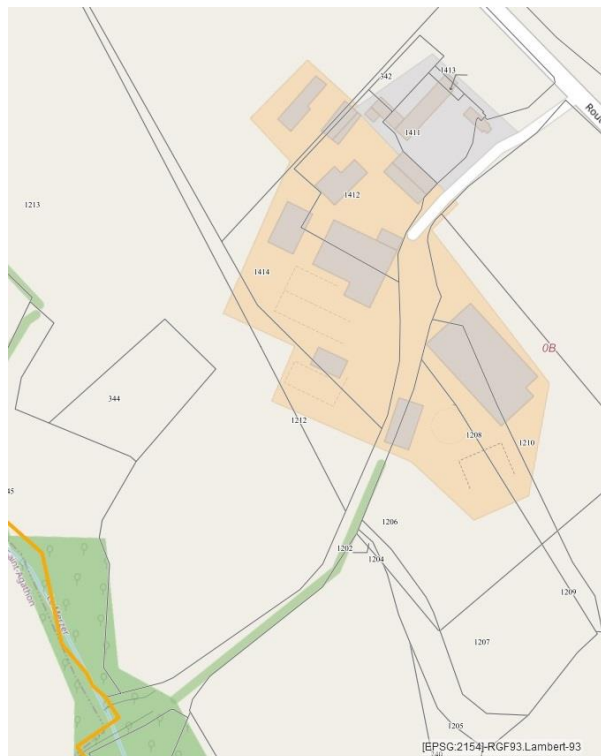
Il est précisé que le Conseil Municipal devra à nouveau se prononcer sur le déclassement et l'aliénation de la voie après l'enquête publique.

Monsieur Philippe Coguén indique qu'il est gêné de devoir régulariser cette affaire alors qu'un bâtiment a été construit sur une partie de terrain appartenant à la collectivité. La commune est mise devant le fait accompli.

Madame le Maire indique qu'un accord avait certainement dû être passé avec les élus de l'époque et que la procédure de régularisation n'a pas été menée à son terme.

Il est proposé de :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à procéder à l'enquête publique en vue de l'aliénation de la Voie Communale n°36 et le chemin rural en prolongement situées à Coat Mohan.
- **DIRE** que l'intégralité des frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.



- **DONNER POUVOIR** au Maire ou son représentant pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

**Vote du Conseil :**

Présents : 11	Pouvoir(s) : 2	Total : 13	Exprimés : 12
Voix pour : 12	Voix contre : 0	Abstention(s) : 1	

Abstention(s) : Philippe Cocguen.

Madame le Maire précise que Monsieur KERGUS devra s'engager par écrit sur l'acceptation du prix, sur la prise en charge des frais et sur le fait qu'il s'acquittera des sommes engagées par la collectivité en cas de renonciation au projet.

## 7. Motion de soutien aux EHPAD publics.

=> Document transmis par Mail

Madame le Maire indique avoir reçu du « Collectif des Maires mobilisés » un projet de motion afin de soutenir les EHPAD publics et dénoncer la crise du recrutement entraînant un recours massif à l'intérim, mesures salariales non compensées (Ségur 1 et 2, prime grand âge, revalorisation du point d'indice), l'augmentation des tarifs de l'énergie.

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics, plusieurs élus municipaux des Côtes d'Armor se sont réunis une première fois à Plouha, le 11 mai 2023, et une deuxième fois à La Roche-Jaudy, le 29 juin 2023, en présence également des directeurs et directrices d'établissement. Tous partagent le même constat alarmant.

Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires des Côtes d'Armor, à les soutenir en adoptant la motion ci-après, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département.

Il est proposé de :

- **SOUTENIR** la motion suivante telle que proposée par le « Collectif des Maires mobilisés » :

*Le 29 juin 2023, réunis à La Roche-Jaudy, les maires, présidents de CCAS, élus, les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.*

*En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres.*

*Les élus réagissent :*

- *Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation.*
- *Des réponses des tutelles frileuses, si ce n'est honteuses, quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies.*
- *Des dépenses instaurées par l'État : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.*
- *Des charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de Retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1<sup>er</sup> jour.*



- Refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges : prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.
- Inflation : notamment nourriture. Devrons-nous compter les biscottes ?

Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelles (ARS, Conseil Départemental) :

- Mutualisation ou fusion : les établissements ayant déjà opérés des rapprochements font certes état de certaines économies d'échelle sur les fonctions supports, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD que de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle.
- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettra en difficulté nos résidents et nos personnels ! Combien de protections non-changées à temps, de douches non-faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non-pris, faute d'aide ? Combien d'accidents du travail dû à la surcharge ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ?
- Coupe pathos anticipée : si celle-ci permet de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les élus dénoncent le fait que les financements liés ne sont versés que 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

Collégalement, les élus présents décident :

- De ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2022 seront mis en réserve.
- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département.
- De refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire.
- De solliciter une rencontre avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales.
- D'engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat.

Les élus des Côtes d'Armor rappellent le rôle de « 1<sup>ère</sup> ligne » des maires et des conseillers municipaux.

Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'État de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

**Vote du Conseil :**

Présents : 11	Pouvoir(s) : 2	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

## 8. Actualités communautaires.

Les élus ayant participé à une commission ou un Conseil Communautaire sont invités à exposer brièvement les informations essentielles de leur cession de travail.

<b>COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / CONSEILS COMMUNAUTAIRES</b>		<b>TITULAIRE (t) / SUPPLEANT (s)</b>
<b>Environnement</b>	<b>B. LE SECH (t) / G. LE BARON(s)</b>	
- /		
<b>Développement économique et emploi</b>	<b>F. HERVE (t) / P. COCGUEN (s)</b>	
- /		
<b>Enfance, jeunesse, animations et petite enfance</b>	<b>A. THOUEMENT (t)/ B. LE FAOU (s)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourse à projet : audition des jeunes (en jury auparavant).</li> <li>- Festival Dele-Terre (Pléguen) - 10 juin : avis favorable de la commission pour une aide de 1000 €</li> <li>- Soirée Fest Noz (Trégomeur) - 17 juin : avis favorable de la commission pour une aide de 1000 €</li> <li>- Projet d'Eloïse COENT : protection de la chouette Effraie (création de nichoir) : avis favorable de la commission pour une aide de 1000 €.</li> <li>- Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 24 places en micro-crèches à Plouha, Pludual, Tréméven, Trévère, Le Faouët, Saint-Fiacre et Cohiniac.</li> <li>• Création de MAM sur l'ensemble des communes du territoire en limitant à une structure par commune.</li> </ul> </li> <li>- Bilan Relais Petite Enfance (RPE) 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation et activité en hausse par rapport à 2021.</li> <li>• Actions effectuées : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réécriture du projet de fonctionnement du RPE pour définir les orientations 2023-2026.</li> <li>➤ Fin de partenariat avec la CAF pour le Dispositif d'Accueil du Jeune Enfant (DAJE) : perspective 2023 : création du guichet unique d'information.</li> <li>➤ Accompagnement des familles sur listes d'attente en crèche.</li> <li>➤ Formation continue des assistantes maternelles.</li> <li>➤ Valorisation et promotion du métier d'assistante maternelle à travers la réalisation d'un clip vidéo « ESSENTIELLES » : <a href="https://youtu.be/_CAdvDfNsPU">https://youtu.be/_CAdvDfNsPU</a></li> <li>➤ Bilan des 18 soirées d'animations.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>		
<b>Développement culturel</b>	<b>B. LE FAOU (t) / A. LEPLAT (s)</b>	
- /		
<b>Développement sportif</b>	<b>A. LEPLAT (t) / F. HERVE (s)</b>	
- /		
<b>Urbanisme et habitat</b>	<b>L. CORSON (t) / M. LE GUILLOU (s)</b>	
- /		
<b>Coopération décentralisée</b>	<b>P. COCGUEN (t) / B. LE FAOU (s)</b>	
- /		
<b>Mobilités</b>	<b>G. LE BARON (t) / P. LE QUERNEC (s)</b>	
- /		
<b>Patrimoine - Projets communautaires - THD</b>	<b>X. LE MOAL (t) / B. LE SECH (s)</b>	
- /		
<b>Insertion par l'activité économique</b>	<b>P. LE QUERNEC (t) / A. THOUEMENT (s)</b>	
- /		
<b>CLECT</b>	<b>L. CORSON (t) / P. COCGUEN (s)</b>	
- /		

<b>Conseil d'exploitation eau et assainissement</b>	<b>X. LE MOAL (t) / G. LE BARON (s)</b>
- /	
<b>CA Office de tourisme</b>	<b>L. CORSON (t)</b>
- /	
<b>Conseil communautaire</b>	<b>L. CORSON (t) et F. HERVE (t)</b>
<u>Le 27.06.2023 :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Projet territorial :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention pour la mise en œuvre du programme Leader (2023-2027) en commun avec GPA.</li> <li>• Intégration de Plouha sur la liste complémentaire des communes concernées par le recul du trait de côte (à horizon 30 ans et 100 ans).</li> </ul> </li> <li>- <b>Eau et assainissement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau : révision des périmètres de protection des captages de Kermilin (forages) et Saint-Jude (puits) à Plouagat pour abaisser les taux de nitrates et de pesticides (objectif : améliorer la qualité de l'eau).</li> <li>• Assainissement collectif : dédommagement d'un agriculteur de Plélo suite à une casse de canalisation eaux usées (2.597,55 €).</li> </ul> </li> <li>- <b>Environnement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets ménagers : renouvellement de la convention avec Re-Fashion, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des textiles, linges et chaussures usagées.</li> </ul> </li> <li>- <b>Développement économique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat (1 dossier).</li> <li>• Convention de partenariat avec la Région Bretagne : reconduction des subventions Pass Commerce et Artisanat avec exclusion des projets en Zones d'activités des communes de + de 2.000 habitants), instauration d'une aide à l'installation des jeunes agriculteurs (2.000 € -dossier DJA- + 1.000 € pour label « agriculture biologique »).</li> </ul> </li> <li>- <b>Insertion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Candidature à l'appel à projet DEFFINOV -tiers lieu apprenant- qui serait implanté à Coat An Doc'h. Projet subventionné par la Région et l'Etat. Objectif : développer les compétences des actifs et des demandeurs d'emplois.</li> </ul> </li> <li>- <b>Aménagement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat : subventions dans le cadre du PIG (3 dossiers).</li> </ul> </li> <li>- <b>Affaires financières :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DM2 budget gestion des déchets.</li> </ul> </li> <li>- <b>Administration générale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commande publique : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ lancement de la consultation pour le programme de travaux bocage (à destination des particuliers et collectivités).</li> <li>➤ attribution du marché de maintenance des chauffages/ventilations (Hervé Thermique - 25.255 € HT).</li> <li>➤ attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la STEP de Tréguidel (Cycl'eau - 72.520 € HT).</li> <li>➤ attribution de l'accord cadre pour les travaux de branchements AEP EU (Groupement LE DU – LOPIN – 64.641,50 € HT)</li> <li>➤ attribution du marché pour la fourniture de bacs roulants pour la collecte (SULO - 32.587,50€ HT).</li> <li>➤ attribution des marchés pour les travaux d'extension du Pass'Age (certains lots sont à revoir).</li> <li>➤ Convention de groupement de commande avec le CIAS pour l'entretien et la réparation des véhicules.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- <b>Ressources humaines :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• modification de l'organisation des astreintes (à la semaine).</li> <li>• modification du tableau des effectifs (suite à des concours).</li> </ul> </li> </ul>	

- **Questions diverses :**

- Accueil des gens du voyage (GDV) :
  - 3 sites officiels : Lanvollon -Blanchardeau-, Goudelin -site de l'Isle-, Plouha -Poul Fang- (+ hors schéma départemental : Pommerit-Le-Vicomte).
  - Même si schéma départemental actualisé, obligation pour les autres communes d'accueillir les GDV au moins 48 heures.
  - En cas d'arrivée des GDV, les communes gèrent leur accueil (signature de la convention, perception de la taxe, mise en place des poubelles, EDF, eau, ...).
  - Bilan prévu en fin d'année pour convenir de la répartition des dépenses (EDF, eau, ...) entre toutes les communes.

**9. Questions diverses.**

a) « Les Mardis au Clair du Lune » : bilan positif - près de 550 personnes présentes.  
Madame le Maire remercie l'Office de Tourisme Falaises d'Armor, le comité d'animation, le bar l'Armorik, Frédéric Hervé, les bénévoles du moto-club ainsi que le chantier d'insertion pour leur investissement autour de cette manifestation.

b) Manche du championnat de France d'enduro - Le Merzer.  
L'évènement a véhiculé une image valorisante pour la commune. Le site de la vallée a été particulièrement mis en avant.  
261 motards ont participé à l'épreuve avec des retombées économiques estimées à 350.000 € par la Fédération Française de Motocyclisme pour le territoire.  
Madame le Maire remercie les bénévoles et tout particulièrement ceux qui ont œuvré sur la commune.

c) Répartition du FPIC (Fond national de Péréquation Intercommunal et Communal).  
La question de la répartition du FPIC va se poser au Conseil Communautaire.  
Comme l'année dernière, il est proposé de reverser une partie de la part communale du FPIC à la communauté de communes.  
Les élus valident ce principe.

d) Bernard LE SECH indique que le boulodrome lui provoque toujours des nuisances sonores. En cause, le bruit des boules qui tapent sur le fond des allées.  
Il demande d'installer un panneau type « horaires recommandés » pour stopper les parties entre 21H30 et 22H00.  
Par ailleurs, Bernard LE SECH souhaite tester un nouveau dispositif pour réduire les bruits et doit revenir vers Frédéric HERVÉ pour effectuer un essai. Pour rappel, les précédentes tentatives se sont avérées infructueuses.

Séance levée à 20 heures 44.  
La secrétaire de séance,  
Anne-Marie Brigant.

Le Maire,  
Laurence Corson.